



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 11 juillet 2011 à 18 h et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, M. PATRICK THIFAUT, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante CHRISTINE BEAUDETTE.

Le directeur général et la greffière sont présents.

La mairesse Marlene Cordato et le conseiller Daniel Kaeser ont motivé leur absence.

RÉSOLUTION 2011-07-409
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-07-410
PROJET ROSA BLANDA – AUGMENTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE –
ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2011-07-322

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'annuler la résolution 2011-06-322, adoptée le 7 juin 2011 acceptant de verser une aide financière additionnelle d'une somme maximale de 41 618 \$ pour le projet Appartements Rosa Blanda visant à la construction d'habitations sociales, ci-après « l'organisme », pour l'acquisition du lot 3 173 425, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et effectuant une affectation du surplus accumulé imputable au code budgétaire 1 02 110 00 991;

ATTENDU que l'organisme a informé la Ville que l'aide financière accordée ne correspondait pas à ses besoins établis à sa structure de financement;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville à voir à la réalisation du projet et de soutenir l'organisme pour lui permettre de débiter la construction.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter de verser une aide financière de 215 240 \$ pour la réalisation du projet Appartements Rosa Blanda sur présentation de pièces justificatives, se détaillant comme suit :

- 141 420 \$ en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 73 820 \$ à même une affectation du surplus accumulé au poste budgétaire 1 02 110 00 991;

D'annuler la résolution 2011-06-322, adoptée le 7 juin 2011 à toutes fins que ce droit.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de la période de questions, aucune question n'a été adressée au conseil municipal.

RÉSOLUTION 2011-07-412 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 18 h 05.

Adoptée
